



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CAP ELECTRICIEN

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

- * Accessible dès 15 ans après une classe de 3ème ou de 16 à 29 ans sans condition.
- * Motivation à exercer le métier visé et par la formation en alternance.

MODULATION DU PARCOURS DE FORMATION :

- * Selon la qualification du candidat ;
- * Selon les besoins spécifiques du candidat (handicap).

OBJECTIFS :

Diplôme d'insertion professionnelle, le CAP forme aux techniques et aux savoirs faire professionnels des métiers. Il dispense un premier niveau de qualification professionnelle.

A l'issue de sa formation, le titulaire du CAP Electricité est capable de :

- Installer et de mettre en service des ouvrages électriques en basse tension sous la responsabilité d'un chargé de travaux,
- Réparer et entretenir des installations dans les secteurs du bâtiment, tertiaires et industriels sous la responsabilité d'un chargé de travaux ;
- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage.
- Valider un diplôme de niveau 3 (CAP).
- Envisager une poursuite d'études.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Contrôle en cours de formation (CCF).

Arrêté du 8 février 2018 modifié portant création de la spécialité "Electricien" de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance. (JORF n 0086 du 13 avril 2018)

Date d'enregistrement 19/12/2023 - Certifié par le MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE-RNCP 38401

- Possibilité de validation par blocs de compétences .

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- * Entretien avec le Directeur.
- * Remise du dossier d'inscription
- * Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage
- * Délais d'accès à la formation : de janvier à septembre.

TARIFS :

* **Coût de la formation :** gratuité des frais de scolarité pour les apprentis.
Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

- * **Possibilité d'internat ou de demi-pension**

Tarifs 2026 / 2027

- **Demi Pension :** 1131 € pour l'année

Participation OPCO : 195 €
(15 € par semaine x 13 semaines)

Reste à charge des familles :

936 € pour l'année, soit 72 € par semaine

- **Internat :** 2340 € pour l'année

Participation OPCO : 663 €

(24 € pour les nuitées + 27 € pour les repas
soit 51 € x 13 semaines)

Reste à charge des familles :

1 677 € pour l'année, soit 129 € par semaine

- * **Frais d'adhésion à l'association :** 100 €

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPEES :

- * Accompagnement individualisé des apprenants en situation de handicap.
- * Référent H+ présent dans l'établissement.
- * Tous les locaux sont accessibles aux PMR.



MÉTHODES MOBILISÉES :

- * Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel
- * Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

DURÉE :

- * Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- * 13 semaines en CFA x 2
- * 34 semaines en entreprise x 2

CONTENU DE LA FORMATION :

- * **Enseignement général** : 498 heures (français, histoire géographie, éducation morale et civique, mathématiques, sciences, anglais, arts appliqués)
- * **Enseignement professionnel** : 412 heures (technologie, travaux pratiques, alternance, mathématiques professionnels, dessin technique)
soit 910 heures de formation
- * Réalisation du chef d'oeuvre
- * **Modules de sécurité** :
 - Diplôme S.S.T.,
 - Habilitation électrique.

INDICATEURS 2025

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

- * Taux de réussite : 90.9 % / Académie Lyon : 80.3% (10 admis sur 11 inscrits)
- * Taux de rupture 2025 : 7.69%
- * Taux d'insertion 2025 :
 - Poursuite Etude 82 % - Emploi : 9 % hors métier
 - Recherche d'emploi : 9 %
- * Taux de satisfaction :
 - Apprenants : 94 % / - Famille : 100 %
 - Entreprise : 100 %

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS :

Le CAP Electricien atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel.
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure.
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Poursuite d'Etudes à la MFR : BP Electricien

Autres possibilités de poursuite d'études :

CAP : Monteur.se en Installations Thermiques

Mention complémentaire :

Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile, Équipement thermique individuel.

Brevet Professionnel :

Installateur, dépanneur en froid et en conditionnement d'air.

Métiers de la piscine.

Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire.

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Guillaume GOYNE

(guillaume.goyne@mfr.asso.fr)